

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DE PERSONNES HANDICAPEES PAR LA VOIE CONTRACTUELLE ANNEE 2010

En application du décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié par le décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, la Direction Générale des Finances Publiques recrute au titre de l'année 2010, par voie contractuelle :

50 agents d'administration du trésor public

(emploi de catégorie C – niveau minimum requis : brevet des collèges ou équivalent)

Les agents recrutés ont vocation à être titularisés au terme de leur contrat d'une durée d'un an.

Vous trouverez, ci-joint, la liste des départements offerts. Vous pouvez postuler au maximum pour 5 départements pour un emploi d'agent d'administration du trésor public.

Les **dossiers de candidature** devront être :

- retirés auprès du service des ressources humaines des Trésoreries générales des départements offerts (voir liste des départements ci-après) ;
- ou téléchargés ci-après : liste et coordonnées des départements offerts, dossier de candidature et sa notice, liste des diplômes requis et fiche sur le métier ;
- et renvoyés au plus tard le **27 novembre 2009** aux Trésoreries générales des départements sollicités (vous devez déposer autant de dossier que de départements demandés ; aucune copie ne sera faite pour les autres départements).

50 emplois d'agent d'administration du trésor public

TRESORERIES GENERALES OFFERTES	ADRESSE (Service des Ressources humaines)	TELEPHONE	NOMBRE DE POSTES
CHARENTE	3 PLACE DU CHAMP DE MARS - BP 1394 16017 ANGOULEME CEDEX	05 45 94 37 00	1
CREUSE	02 BD SAINT PARDOUX - BP 149 23011 GUERET CEDEX	05 55 51 37 00	1
DOUBS	63 QUAI VEIL-PICARD 25030 BESANCON CEDEX	03 81 25 20 20	1
EURE	BD GEORGES CHAUVIN 27023 EVREUX CEDEX	02 32 24 87 00	1
GARD	22 AV CARNOT 30943 NIMES CEDEX 9	04 66 36 49 49	2
HAUTE-GARONNE	PLACE OCCITANE 31039 TOULOUSE CEDEX	05 61 26 57 00	1
GERS	2 PLACE JEAN DAVID - BP80302 32007 AUCH CEDEX	05 62 61 64 00	1
HERAULT (Direction régionale des Finances publiques)	334 ALLEE HENRI II DE MONTMORENCY 34954 MONTPELLIER CEDEX 2	04 67 06 89 30	1
ISERE	8 RUE DE BELGRADE 38022 GRENOBLE CEDEX 1	04 76 85 74 00	2
LOIR ET CHER	34 AV MAUNOURY 41011 BLOIS CEDEX	02 54 56 35 00	1
LOIRET	4 PLACE DU MARTROI - BP 2435 45032 ORLEANS CEDEX 1	02 38 79 69 59	2
MOSELLE	1 RUE F. DE CUREL - BP 41054 57036 METZ CEDEX 01	03 87 38 68 68	1
NIEVRE	12 RUE HENRI BARBUSSE - BP 28 58019 NEVERS CEDEX	03 86 71 96 00	1
NORD (Direction régionale des Finances publiques)	82 AV KENNEDY - BP 689 59033 LILLE CEDEX	03 20 62 42 42	2
OISE	2 RUE MOLIERE - BP 80323 60021 BEAUVAIS CEDEX	03 44 06 35 35	1
BAS-RHIN	25 AV DES VOSGES - CS 61048 67070 STRASBOURG CEDEX	03 88 56 54 54	3
RHONE	3 RUE DE LA CHARITE 69268 LYON CEDEX 02	04 72 40 84 00	3

TRESORERIES GENERALES OFFERTES	ADRESSE (Service des Ressources humaines)	TELEPHONE	NOMBRE DE POSTES
SARTHE	23 PLACE DES COMTES DU MA - CS61405 72014 LE MANS CEDEX 2	02 43 43 58 58	1
SAVOIE	5 RUE J. GIRARD MADOUX - BP1145 73011 CHAMBERY CEDEX	04 79 33 32 09	1
Recette Générale des Finances de PARIS (RGF)	94 RUE REAUMUR 75104 PARIS CEDEX 02	01 55 80 85 85	2
Trésorerie Générale de l'Assistance Publique et des Hôpitaux de PARIS (TGAP)	3 AV VICTORIA 75192 PARIS CEDEX 04	01 40 27 19 60	1
SEINE-MARITIME	QUAI JEAN MOULIN 76037 ROUEN CEDEX 1	02 35 58 37 37	1
SEINE ET MARNE	38 AV THIERS 77011 MELUN CEDEX	01 64 87 58 00	2
YVELINES	16 AV DE SAINT CLOUD 78018 VERSAILLES CEDEX	05 49 55 62 00	2
DEUX-SEVRES	44 RUE ALSACE LORRAINE - BP 528 79021 NIORT CEDEX	05 49 06 36 36	1
VAR	PL BESAGNE - BP 1409 83056 TOULON CEDEX	04 94 03 82 00	1
HAUTE-VIENNE	31 RUE MONTMAILLER 87043 LIMOGES CEDEX	05 55 45 69 00	1
ESSONNE	27 RUE DES MAZIERES 91011 EVRY CEDEX	01 40 97 30 30	2
HAUTS DE SEINE (Direction départementale des Finances publiques)	167 AV F. ET I. JOLIOT CURIE 92013 NANTERRE CEDEX	01 34 25 27 02	2
SEINE SAINT-DENIS	13 ESPACE JEAN MOULIN 93009 BOBIGNY CEDEX	01 48 96 61 61	2
VAL DE MARNE	1 PLACE GENERAL BILLOTTE 94040 CRETEIL CEDEX	01 43 99 38 00	2
VAL D'OISE	PARVIS DE LA PREFECTURE 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX	05 96 59 07 07	2
GUYANE	RUE FIEDMOND - BP 7016 97307 CAYENNE CEDEX	05 94 29 91 91	1
REUNION	7 AV ANDRE MALRAUX 97705 SAINT DENIS MESSAG CEDEX 9	02 62 90 88 00	1

**RECRUTEMENT PAR LA VOIE CONTRACTUELLE DE PERSONNES HANDICAPÉES
A LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
(FILIERE GESTION PUBLIQUE)**

**DOSSIER DE CANDIDATURE
à un emploi d'AGENT D'ADMINISTRATION DU TRÉSOR PUBLIC**

Date limite de dépôt des candidatures : le 27 novembre 2009

1 - Départements sollicités

(classés par ordre de préférence décroissant)

*Se reporter à la liste des départements proposés
jointe au dossier de candidature.*

- 1 -
2 -
3 -
4 -
5 -

***Vous devez déposer autant de dossiers que de
départements sollicités, dans la limite de 5 départements.***

***Aucune copie de votre dossier ne sera faite pour les
autres départements sollicités.***

2 - Renseignements concernant le candidat

M. Nom de naissance :
 Mme Nom d'épouse :
 Mlle
Prénoms :

Né(e) le : / / 19..... Département ou pays :

N° de Sécurité Sociale : / / / / / / / / / /

Nom et prénom du père : né le :/...../.....

Nom de naissance et prénom de la mère : née le :/...../.....

Adresse :
.....

Code postal : Localité :

Téléphone (domicile) : - - - - Autre : - - - -

Situation familiale : Célibataire Marié(e) Concubin(e) Divorcé(e) Séparé(e) Veuf(e)

Nombre d'enfants à charge :

Le cas échéant, exercez-vous une activité professionnelle ? oui non

Si oui laquelle ? :

Dans quel secteur ? : privé public

Dans quelle localité ? :

Le cas échéant, votre conjoint(e) ou concubin(e) exerce-t-il (elle) une activité professionnelle ? oui non

Si oui laquelle ? :

Dans quelle localité ? :

Diplôme le plus élevé :

3 – Pièces à joindre au dossier de candidature

1 - lettre de motivation

2 - curriculum vitae

3 - photocopie recto verso d'une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (en cours de validité)

ou d'une pièce justifiant que vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique européen, c'est-à-dire de l'un des États suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Norvège, Islande, Liechtenstein, et de la Suisse. A ce jour, parmi les 12 nouveaux États qui ont rejoint l'Union européenne le 1er mai 2004 et 1^{er} janvier 2007, seuls les ressortissants de Chypre et de Malte ont en principe accès à la fonction publique. Mais un certain nombre d'emplois auxquels conduisent les concours sont réservés aux seuls ressortissants français. Ces emplois sont ceux qui présentent des prérogatives de puissance publique.

- 4 - une des pièces indiquées ci-après justifiant être bénéficiaire de l'obligation d'emploi :
- notification de la décision de la COTOREP ou de la CDAPH reconnaissant la qualité de travailleur handicapé,
(Date de validité de la reconnaissance : du/...../..... au/...../.....)
 - pour les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 %, l'attestation de versement d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire,
 - attestation de versement d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain,
 - pour les anciens militaires et assimilés, l'attestation de versement d'une pension militaire d'invalidité au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre,
 - attestation de versement d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service,
 - copie de la carte d'invalidité, telle que définie à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles,
 - attestation de versement de l'allocation aux adultes handicapés.
- 5 - copie du diplôme requis pour accéder à l'emploi postulé
Intitulé du titre ou diplôme :
délivré le/...../.....
ou à défaut, l'avis de la commission départementale d'équivalence, du département de
....., en date du/...../.....
- 6 - justificatif de la position régulière au regard du service national (uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans à la date du recrutement) : attestation de recensement et/ou de participation à la journée d'appel à la préparation à la défense

A, le

(signature du candidat)



DIRECTION GENERALE DES
FINANCES PUBLIQUES
(FILIERE GESTION PUBLIQUE)

**RECRUTEMENT PAR LA VOIE CONTRACTUELLE
DE PERSONNES HANDICAPEES A L'EMPLOI
D'AGENT D'ADMINISTRATION DU TRESOR PUBLIC**

NOTICE POUR CONSTITUER LE DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Comment constituer votre dossier de candidature ?

Vous devez compléter le dossier de candidature, *accompagné de la totalité des pièces suivantes* :

- une lettre de motivation
- un curriculum vitae
- une photocopie du document justifiant que vous êtes de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique européen : carte nationale d'identité (recto-verso) ou passeport, en cours de validité, ou livret de famille régulièrement tenu à jour et revêtu d'une mention relative à la nationalité
- une des pièces justificatives suivantes, attestant que vous souffrez d'un handicap :
 - ✓ notification de la décision de la COTOREP ou de la CDAPH reconnaissant la qualité de travailleur handicapé,
 - ✓ pour les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 p. 100, l'attestation de versement d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire,
 - ✓ attestation de versement d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain,
 - ✓ pour les anciens militaires et assimilés, l'attestation de versement d'une pension militaire d'invalidité au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre,
 - ✓ attestation de versement d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service,
 - ✓ copie de la carte d'invalidité, telle que définie à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles,
 - ✓ attestation de versement de l'allocation aux adultes handicapés.
- une photocopie du diplôme requis pour accéder à l'emploi postulé : diplôme national du brevet ou diplôme professionnel de niveau V ou une qualification équivalente (cf liste des diplômes requis jointe au dossier de candidature).
- un justificatif de la *position régulière au regard du service national* (uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans à la date du recrutement) : attestation de recensement et/ou de participation à la journée d'appel à la préparation à la défense.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

2. Où déposer votre dossier de candidature ?

Vous adresserez vos dossiers de candidature aux *Trésoreries Générales des départements sollicités* (les coordonnées figurent sur la liste des départements offerts pour le poste d'agent d'administration du trésor public jointe au dossier de candidature).

Vous devez déposer autant de dossiers que de départements sollicités, dans la limite de 5 départements pour un emploi d'agent d'administration du trésor public.

Aucune copie du dossier ne sera faite pour les autres départements demandés.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature le 27 novembre 2009

(Cachet de la poste faisant foi)

Tout dossier transmis hors délais sera rejeté.

3. Quelle suite sera donnée à votre candidature ?

Les candidatures feront l'objet d'un premier examen à la suite duquel le Trésorier-Payeur-Général pourra convoquer les candidats sélectionnés à un **entretien**.

La Direction Générale des Finances Publiques vérifie ensuite la *validité des pièces du dossier* des candidats sélectionnés.

Les candidats non sélectionnés sont avisés par le Trésorier-Payeur-Général du rejet de leur candidature.

Le recrutement des candidats retenus suite aux entretiens est ensuite subordonné à la *vérification de leur aptitude à un emploi public de l'État et la compatibilité de leur handicap avec l'emploi postulé par un médecin agréé*.

L'administration appelle également un extrait de casier judiciaire des candidats sélectionnés.

En l'absence de tout empêchement, il est procédé à la signature du **contrat** (contrat à durée déterminée d'un an, à l'issue duquel le candidat pourra être titularisé).



**RECRUTEMENT PAR LA VOIE CONTRACTUELLE DE PERSONNES HANDICAPÉES
A LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SUR UN EMPLOI D'AGENT D'ADMINISTRATION (DU TRÉSOR PUBLIC)
OU D'AGENT ADMINISTRATIF (DES IMPÔTS)**

LISTE DES DIPLOMES REQUIS

Vous devez être titulaire de l'un des diplômes suivants :

- ✓ Brevet élémentaire de l'enseignement du premier degré ;
- ✓ Première partie du baccalauréat de l'enseignement du second degré ou certificat de probation délivré à la fin de la classe de première des établissements d'enseignement du second degré ;
- ✓ Certificat de capacité en droit (premier examen) ;
- ✓ Brevet supérieur d'études commerciales (1^{ère} partie) ;
- ✓ Brevet d'enseignement commercial (1^{ère} partie ou 1^{er} degré) ;
- ✓ Brevet d'enseignement hôtelier (1^{ère} partie ou 1^{er} degré) ;
- ✓ Brevet d'enseignement social (1^{ère} partie) ;
- ✓ Brevet d'enseignement industriel (examen probatoire) ;
- ✓ Brevet d'enseignement agricole ;
- ✓ Diplôme de fin d'études des écoles régionales d'agriculture et des écoles d'agriculture ;
- ✓ Brevet professionnel de comptable ;
- ✓ Brevet professionnel de secrétaire ;
- ✓ Brevet professionnel de mécanographe ;
- ✓ Brevet professionnel de banque ;
- ✓ Certificat d'aptitude professionnelle d'aide-comptable ;
- ✓ Certificat d'aptitude professionnelle d'employé de bureau ;
- ✓ Certificat d'aptitude professionnelle de sténodactylographe ;
- ✓ Certificat d'aptitude professionnelle d'employé des services administratifs et commerciaux ;
- ✓ Brevet d'études professionnelles ;
- ✓ Brevet d'études professionnelles agricoles ;
- ✓ Certificat délivré par le chef d'établissement attestant que le candidat a poursuivi ses études jusqu'à la classe de seconde inclusivement dans un établissement d'enseignement du second degré (enseignement général, technique ou agricole) ;
- ✓ L'un des titres ou diplômes admis pour participer au concours externe de contrôleur du Trésor ;
- ✓ Diplôme ou titre homologué au niveau V et au-dessus dans les groupes 29, 30, 31, 32, 34, 44, 45 (ancienne nomenclature) et 100, 110 à 118, 120 à 128, 130 à 136, 201, 300, 310 à 315, 320, 324 à 326 et 345 (nouvelle nomenclature) en application de la loi du 16 juillet 1971 d'orientation sur l'enseignement technologique ;
- ✓ ou bien **produire l'avis de la commission départementale d'équivalence** prévue au 2^{ème} alinéa de l'article 2 du décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié.

Sont dispensés de produire un des titres ou diplômes visés ci-dessus les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger qui produiront une attestation individuelle délivrée par le président d'une université française en vue de s'inscrire en première année de premier cycle d'études supérieures.

AGENT D'ADMINISTRATION DU TRÉSOR PUBLIC

Emploi de catégorie C

FORMATION INITIALE

Elle est composée d'une formation théorique d'une durée de deux mois à l'École Nationale du Trésor public située à Noisy le Grand (Seine Saint-Denis) et suivie d'un stage pratique de dix mois dans le poste d'affectation.

FONCTIONS

Un agent d'administration du trésor public est un agent d'exécution qui exerce ses fonctions au sein d'une trésorerie, d'un service d'une recette des finances ou d'une trésorerie générale.

Il assure des tâches d'application relatives :

- ✓ au recouvrement des recettes publiques ;
- ✓ au contrôle et à l'exécution des dépenses publiques ;
- ✓ à la production de l'information budgétaire et comptable publique ;
- ✓ à des prestations de conseil et d'expertise en matière budgétaire, financière et comptable ;
- ✓ à la gestion de l'épargne et des dépôts de fonds d'intérêt général ;
- ✓ à la gestion des relations avec les usagers.

POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE

Les agents d'administration du trésor public appartiennent à la catégorie C dans la hiérarchie de la fonction publique. Ils travaillent sous l'autorité des fonctionnaires de catégories A et B.